

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de
Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 13 janvier 2025

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
16

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
06/01/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART.

Pouvoirs :

Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Lysiane CAVIC

Absents excusés :

Michel CLOUET
Cindy BERTOT MAYEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/006

Objet de la délibération : **SYNDICAT DU COLLEGE DE FAREMOUTIERS : MONTANT VERSE PAR LA COMMUNE DE FAREMOUTIERS POUR L'ANNEE 2025**

Vu le CGCT

Vu la délibération 2024/007 du syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers relatif à la répartition des montants des participations communales pour le budget 2025.

Considérant que pour assurer l'entretien et l'investissement du budget du Syndicat du Collège de Faremoutiers, il est indispensable que les communes membres participent,

Considérant que les sommes dues par les communes membres sont calculées au prorata du nombre d'enfants inscrits au collège au 7 octobre 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil des sommes versées par l'ensemble des communes :

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/25

ID : 077-217701762-20250113-2025_006-DE



Communes	Nombre d'élèves	Total à payer pour chaque commune
Dammartin sur Tigeaux	25	5 590.34 €
Faremoutiers	183	40 921.29 €
Guérard	115	25 715.56 €
La Celle/Morin	54	12 075.13 €
Maisoncelles-en-Brie	7	1 565.31 €
Mortcerf	1	223.61 €
Pommeuse	159	35 554.56
Saint-Augustin	6	1 341.68 €
Tigeaux	9	2 012.52 €
Autres	15	0.00 €
Total	574	125 000.00 €

Monsieur le Maire indique que le montant pour la commune de Faremoutiers sera prévue au budget 2025, soit 40 921.29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la participation de la commune de Faremoutiers auprès du syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers pour l'année 2025.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE